

Inscription pour la saison 2018

Tarif pour une licence valable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 :

Né avant 2000 : 85 euros

De 2000 à 2003 (inclus) : 75 euros

Né après 2003 : 75 euros

(Payable en chèque sport, espèces et chèque bancaire)

Information concernant l'adhérent

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

Date de naissance

Lieu de naissance

Tél domicile

Tél portable

Autre tél

Autre Portable

Adresse mail

Autre adresse mail

Situation familiale

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom

Prénom

Tél portable

Documents à fournir

Copie du brevet de 25m avec immersion (1^{ère} inscription)

Certificat médical de non contre indication à la pratique pour la compétition en canoë kayak

Règlement de l'adhésion (licence fédérale) et 2 cautions de 150€ (non daté)

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur de l'association et m'engage à les respecter. Dans ce cadre, 2 permanences par licencié (1 parent minimum pour les enfants de moins de 16 ans) seront à effectuer durant la saison estivale.

J'autorise la FFCV à utiliser mes coordonnées OUI

NON

J'adhère à l'assurance complémentaire IA-sport+ OUI

NON

(Niveau de garantie supplémentaire, coût 10,65 euros)

Date

Signature

(Parents pour les mineurs)

Objet : Autorisation parentale concernant tous les actes médicaux et chirurgicaux

Information concernant l'adhérent

Nom (de l'adhérent)

Prénom (de l'adhérent)

Date de naissance (de l'adhérent)

Adresse (de l'adhérent)

Code Postale (de l'adhérent)

Ville (de l'adhérent)

Téléphone fixe

Téléphone mobile

Monsieur, Madame, (nom, prénom)

Agissant en qualité de

Autorise mon fils, ma fille, à pratiquer le canoë kayak au sein de l'association Gétigné Canoë Kayak. J'autorise également les responsables à prendre toutes les mesures médicales d'hospitalisation (y compris les opérations d'anesthésies et chirurgicales) qui pourraient s'avérer nécessaires.
Recommandations d'ordre diverses et traitement médical :

Fait à Gétigné le

« lu et approuvé »

Objet : Autorisation de fixation, reproduction et diffusion d'images (obligatoire)

A remplir par les représentants légaux de l'adhérent mineur

Je soussigné(e) (du représentant légal) :

Né(e) le (du représentant légal) :

à :

certifiant être majeur(e) **et représentant légal de :**

Information concernant l'adhérent

Nom (de l'adhérent)

Prénom (de l'adhérent)

Date de naissance (de l'adhérent)

Adresse (de l'adhérent)

Code Postale (de l'adhérent)

Ville (de l'adhérent)

Déclare pouvoir donner librement mon consentement à la présente autorisation, j'autorise expressément l'association Gétigné Canoë Kayak :
A fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image de la personne sus nommée, à titre gracieux, sur les moyens de communication de l'association.
L'utilisation de son image doit être liée à l'activité sportive, touristique ou associative de la structure et ne pas être dégradante à son égard. En conséquence, je garantis contre tout recours et/ou action que pourrait former les personnes physiques ou morales qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de son image qui seraient susceptibles de s'opposer à leur diffusion. Cette autorisation est accordée pour une durée de 1 an à compter de la signature des présentes, et devra impérativement être renouvelée tous les ans.

Fait à Gétigné le :

« Lu et approuvé »

Organisation de la saison en école de pagaie

En septembre, les cours ont lieu tous les samedis de 14h à 17h

À partir d'octobre, les cours ont lieu

1/ Tous les mercredis de 14h à 16h pour le groupe initiation et de 16h à 18h pour le perfectionnement (minimum 1 an de kayak) et ceci jusqu'à la mi-juin.

2/ Tous les samedis à partir de 14h à 17h et ceci jusqu'à la mi-juin.

Dans la saison sportive (de septembre à juin), il y a des rencontres départementales de mises en place. Ces challenges permettent de découvrir d'autres sites de pratique, d'autres embarcations (kayak mer, polo, slalom, etc.) et de tester ses compétences. Ils sont adaptés aux débutants et sont ouverts jusqu'à 14h. (Renseignez-vous pour le calendrier)

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires mais des stages de 4-5 jours peuvent être mis en place (sur la base de Gétigné, à la journée ou en séjour avec hébergement). Renseignez-vous auprès des responsables associatifs dès la rentrée.

Notre association et le bénévolat,

Notre projet associatif est de permettre à chaque adhérent de s'épanouir dans sa pratique, d'apprendre le canoë kayak en eau calme comme en eau vive, de pratiquer en compétition et aussi en loisir, de prendre conscience de notre milieu de pratique et de le protéger.

Pour cela, notre association s'investit pour élargir le choix des disciplines (Eau vive, polo, slalom, descente, course en ligne, ...) pratiquées multipliant ainsi ses embarcations. Elle organise des séances d'entraînement par niveau (Initiation, perfectionnement, cadet, junior, etc.). Celles-ci sont encadrées par un brevet d'Etat aidé d'une équipe bénévole, formée au sein de l'association. Elle met en place des stages club lors des vacances scolaires et profite de chaque occasion pour aller découvrir d'autres lieux de pratique (En 2015, la Doucinière à Cugand, la Moine à Clisson, Evrunes à Mortagne sur Sèvre, les gaves dans le Pyrénées, La Rochelle, Sablé sur Sarthe...).

Pour continuer à développer notre projet, nous comptons sur votre engagement à nos cotés. Durant l'année, chaque moment est propice à votre soutien (accompagnement en déplacement, aide à l'organisation des manifestations sportives, permanences au gîte, permanence aux locations de canoë, etc.).

Nos locations de canoë durant l'été sont une ressources financières vitales à notre association. 2 permanences (dimanche ou jours fériés) sont à effectuer de mi-mai à fin septembre. Afin de limiter les désistements et s'assurer de la participation de chacun, 2 chèques de garantie (caution) de 150€ sont à donner à l'inscription. Ceux-ci ne seront encaissés qu'en cas de manquement.

En vous remerciant de votre compréhension.

Signature